

Assurance en cas de maladie grave



Quels sont les risques pour la santé aujourd'hui?

Les soins médicaux aujourd'hui sont très différents de ce qu'ils étaient il y a 25 ans. D'importantes avancées ont été faites dans le domaine des sciences médicales, non seulement dans la mise au point de nouveaux traitements et d'équipements médicaux, mais aussi dans la détection précoce des maladies. Le taux de survie des Canadiens qui ont souffert d'une maladie mortelle s'est amélioré et continuera de s'améliorer grâce à ces avancées. Bien que ce soit une bonne nouvelle, le nombre de personnes au Canada qui reçoivent un diagnostic de maladie ou blessure grave croît à un rythme impressionnant.

Statistiques récentes :

- On estime qu'il y a eu 206 300 nouveaux cas de cancer et 80 800 décès causés par le cancer au Canada en 2017.
- Environ 62 000 accidents vasculaires cérébraux surviennent au Canada chaque année, soit un accident vasculaire cérébral toutes les 9 minutes.
- Les Canadiens affichent l'un des taux de sclérose en plaques les plus élevés au monde.
- On estime que 669 600 Canadiens vivent avec une insuffisance cardiaque et que 92 900 nouveaux patients reçoivent un diagnostic chaque année.

Sources : Statistiques 2018 de la Société canadienne du cancer; Bulletin sur l'AVC 2017 de Coeur + AVC; Société canadienne de la sclérose en plaques

Assurance en cas de maladie grave

Répondre à une nouvelle réalité

Tomber gravement malade peut être dévastateur. En plus de la tension émotionnelle, les frais associés à la convalescence peuvent représenter un lourd fardeau financier. Bien que certaines personnes qui souffrent d'une maladie grave sont en mesure de continuer à travailler, beaucoup sont

dans l'obligation d'adapter considérablement leur mode de vie. Il arrive fréquemment que ces dépenses ne soient pas couvertes par les régimes provinciaux ni les programmes d'avantages sociaux de l'employeur.

En ajoutant l'assurance en cas de maladie grave au Régime d'avantages collectifs de Victor Canada vous complétez votre programme d'avantages sociaux traditionnels, qui comprend généralement l'assurance des soins médicaux complémentaires, des soins dentaires et de l'invalidité ainsi que l'assurance-vie. L'assurance en cas de maladie grave verse un montant forfaitaire non imposable directement à l'employé, que ce dernier soit apte de travailler ou non. Plus encore, l'employé peut utiliser ce versement de la manière qu'il le souhaite. Cette aide financière supplémentaire peut l'aider à surmonter l'anxiété et lui permettre de poursuivre tranquillement sa convalescence.

L'assurance en cas de maladie grave est conçue pour vous fournir le soutien financier et la liberté pour :

- obtenir des traitements médicaux particuliers qui ne sont pas couverts par votre régime d'assurance-maladie provincial;
- voyager afin d'avoir accès à un traitement médical en dehors du Canada;
- prendre du temps de repos pour pouvoir pleinement vous rétablir;
- apporter des modifications à votre maison afin d'en améliorer l'accessibilité;
- avoir accès à des soins infirmiers à domicile;
- rembourser vos dettes;
- compléter les montants économisés pour la retraite; et/ou
- prendre en charge d'autres responsabilités familiales, notamment fournir des soins aux enfants ou aux aînés.

Points saillants de l'assurance en cas de maladie grave

- Les groupes ont la possibilité de choisir parmi les garanties suivantes : protection de l'employé seulement, protection de l'employé et du conjoint* ou protection de l'employé et de sa famille*.
- Les employés, leur conjoint et leur enfants à charge sont couverts pour 25 maladies ou affections.
- Les enfants à charge sont couverts pour six maladies ou affections additionnelles, spécifiques pour les enfants.
- La protection MultiPrestations est incluse pour tous les employés assurés.
- La protection PrévenSoins est incluse pour tous les employés assurés et leur conjoint.
- Accès à Réclamations chez TuGo.
- Tous les employés à temps plein y sont admissibles à condition qu'ils aient moins de 70 ans, qu'ils résident au Canada et qu'ils soient effectivement au travail.
- Pour les groupes de trois personnes ou plus, l'adhésion est automatique. Aucun questionnaire médical ne sera demandé.
- Montants de prestations forfaitaires à partir de 5 000 \$.
- L'exonération des primes est incluse.

* Cette couverture n'est pas offerte aux groupes composés de 1 ou 2 personnes assurées

Assurance en cas de maladie grave – Maladies ou affections couvertes

Maladies ou affections couvertes pour les employés, conjoints et enfants à charge

Accident vasculaire cérébral	Insuffisance rénale
Anémie aplastique	Maladie de Parkinson et syndromes parkinsoniens atypiques
Brûlures graves	Maladie du motoneurone
Cancer (mettant la vie en danger)	Méningite purulente
Cécité	Paralyse
Chirurgie de l'aorte	Perte d'autonomie
Coma	Perte de l'usage de la parole
Crise cardiaque	Perte de membres
Défaillance d'un organe vital avec inscription sur une liste d'attente en vue d'une greffe	Pontage aortocoronarien
Démence, y compris maladie d'Alzheimer	Remplacement ou réparation d'une valvule cardiaque
Greffe d'un organe vital	Sclérose en plaques
Infection à VIH contractée au travail	Surdit�
	Tumeur c�r�brale b�nigne

Maladies ou affections couvertes sp cifiques pour les enfants   charge

Diab�te sucr� de type 1	Maladie cong�nitale du coeur
Dystrophie musculaire	Paralyse c�r�brale
Fibrose kystique	Syndrome de Down

Ajoutez l'assurance en cas de maladie grave au programme d'avantages collectifs de Victor

Disposer d'un ensemble complet d'avantages sociaux est une part importante de la strat gie de toute entreprise qui souhaite attirer des candidats et fid liser ses meilleurs employ s. L'assurance en cas de maladie grave de Victor est un avantage rentable qui peut am liorer consid rablement la valeur du programme d'avantages sociaux d'une entreprise.

  propos du r gime d'avantages collectifs de Victor

Des avantages collectifs et des avantages aux retrait s. C'est ce que nous offrons. Nous connaissons les difficult s auxquelles font face les entreprises ind pendantes et les personnes retrait es lorsqu'ils recherchent la bonne couverture. Nous venons en aide en travaillant avec des partenaires de premi re qualit , et en tirant profit de leur expertise pour offrir aux clients et aux membres du r gime une gamme d'options qui favorisent une couverture durable.

Nous ne sommes pas un assureur traditionnel; nous travaillons avec des partenaires soigneusement choisis, qui sont tous des chefs de file de notre secteur. En traitant avec des fournisseurs de prestations de premier ordre, nous proposons des march s d'assurance stables et bien  tablis pour vos besoins en mati re d'assurance. Victor Canada fait partie de Victor Insurance Holdings, l'entreprise de gestion de souscription d'assurance la plus importante dans le monde, et nous b n ficiions de son envergure, de sa gouvernance solide et de sa conformit  r glementaire.

Prot gez vos employ s. Adh rez aujourd'hui.



L'assurance en cas de maladie grave, offerte dans le cadre du R gime d'avantages collectifs de Victor, est souscrite par l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

Toute description des produits de Victor dans cette publication n'est fournie qu'  titre indicatif et n'inclut pas toutes les modalit s, exclusions et conditions des polices d'assurance. L'information n'est pas con ue comme un conseil applicable   une situation individuelle et nul ne devrait s'y fier en ce sens.

  2019 Gestionnaires d'assurance Victor inc.